

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-106

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT et M. Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

OBJET : DISPOSITIF TOITURES/FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/11 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
GOBERT Philippe	1 chemin du château de la cour 08 240 BUZANCY	P/O	Façade	3 962,20 €	3 577,20 €	894,30 €
HENISSE Emmanuel	26 rue de Vaulx en Velin	P/O	Façade	20 695,95 €	10 000 €	2 500,00 €

	08 400 TERRON SUR AISNE					
--	----------------------------	--	--	--	--	--

Montant subvention Façade	Nombre de dossiers	2	24 658,15 €	13 577,20 €	3 394,30 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	0	0 €	0 €	0 €
	TOTAL	2	24 658,15 €	13 577,20 €	3 394,30 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLIT